

Synthèse de la 4^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 19 octobre 2009 à 20 heures

Lieu : Verberie, Espace Dagobert

Durée : 2 heures 30

Participants : 52

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public portant sur le projet Arc de Dierrey, présente les principes d'un débat public.

Le débat public donne aux citoyens l'occasion d'élaborer un avis collectif sur un projet d'intérêt national et local. Il précède l'enquête publique et les décisions portant sur la réalisation de l'équipement. Il offre également l'opportunité au public de discuter du projet. De son côté, la Commission particulière du débat public (CPDP), nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), ne doit pas se prononcer sur le fond, mais rapporter scrupuleusement les avis du public avec neutralité. La CNDP est une autorité administrative indépendante vis-à-vis des pouvoirs publics comme du maître d'ouvrage.

Le débat public se décompose en trois phases. La première recouvre un temps de préparation, pendant six à huit mois. La deuxième correspond à la phase actuelle, celle des réunions publiques, qui s'achèvera le 16 janvier 2010. Dans un délai de deux mois à compter de cette date de clôture, le Président de la CPDP établira un compte rendu du débat public tandis que le Président de la CNDP en dressera le bilan. Ces deux documents seront ensuite rendus publics. Dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, GRTgaz, le maître d'ouvrage, décidera, par un acte publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet.

La CPDP note que le contexte local est marqué par un climat de controverse autour d'un autre projet portant sur une centrale de production d'énergie, dont le maître d'ouvrage est Direct Energie.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Patrick PELLE, Directeur de la région Val-de-Seine (GRTgaz), présente le maître d'ouvrage de ce projet. GRTgaz, filiale de GDF Suez, transporte le gaz naturel en France. 75 % du gaz consommé en France passe par la région Nord-est.

Pierre-François HUGON, Directeur du projet Arc de Dierrey (GRTgaz), présente les spécificités de ce projet.

GRTgaz assure deux missions essentielles : développer et exploiter le réseau de transport gazier et offrir un accès à ce réseau à tous les expéditeurs. Ces missions sont effectuées sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). GRTgaz exploite ainsi 32 000 kilomètres de canalisations sur le territoire français, soit l'équivalent du réseau ferroviaire.

La canalisation de transport de gaz naturel soumise au débat public partirait de Cuvilly (Oise) pour relier Voisines (Haute-Marne) : elle couvrirait une longueur d'environ 300 kilomètres, pour un coût de 700 millions d'euros. Les travaux dureraient 18 mois, pour une mise en service fin 2013. Ce projet est lié à une demande d'accroissement des capacités de transport de gaz naturel. En effet la demande prévue en 2013 dépasse de 50 % la capacité existante.

Thierry GOBE, chef de projet (GRTgaz), expose les caractéristiques techniques et les impacts prévisibles du chantier, ainsi que les conséquences de l'exploitation du gazoduc.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) revient enfin sur les enjeux territoriaux de ce projet et les principes fondamentaux du maître d'ouvrage : éviter les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation, maintenir les potentiels des productions agricoles. Il présente également le calendrier prévisionnel.

III. Questions / Réponses

1. Le tracé du projet et le rôle du débat public

Un membre de l'assistance, propriétaire foncier, demande des précisions sur le tracé prévu. Il souhaite savoir si une concertation préalable aura lieu avant qu'une décision technique soit prise.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) explique que les études se poursuivent sur le tracé. Ce dernier n'est donc pas arrêté. Le débat public doit bel et bien intervenir en amont de ces décisions et permettra une discussion avec les acteurs concernés. En particulier, s'agissant des exploitants agricoles, un protocole national est établi avec les chambres d'agriculture.

Un membre de l'assistance rappelle qu'il a été exproprié à sept reprises au cours des différents projets d'implantation qu'a connus la région (autoroute, TGV, lignes à haute tension). De plus, la concertation ne doit pas seulement avoir lieu avec le monde agricole, mais également avec le monde forestier et les propriétaires fonciers. Il souhaite qu'un véritable débat s'engage et qu'aucun tracé ne soit imposé.

Thierry GOBE (GRTgaz) souligne que la déclaration d'utilité publique dont dispose GRTgaz ne permet aucune expropriation. En revanche, il est possible d'installer le gazoduc par dérogation chez des propriétaires qui ne le souhaitent pas. Il rappelle toutefois que le tracé d'une canalisation de transport de gaz naturel reste plus souple que celui d'une ligne TGV. L'établissement d'un tracé sera donc proposé à l'ensemble des propriétaires concernés. Après enquête publique, les propriétaires sont à nouveau rencontrés pour la signature d'une convention de passage. Lors de l'état des lieux avant travaux, certaines dispositions spécifiques peuvent enfin être examinées, comme les profondeurs d'enfouissement ou des remises en état de dispositifs annexes à l'ouvrage.

Un membre de l'assistance affirme qu'il se félicitait de l'organisation d'un débat public à Verberie mais se déclare inquiet des réponses apportées, notamment sur la participation des associations et des collectivités locales.

Thierry GOBE (GRTgaz) précise que la concertation se décline dans le temps et que la phase actuelle vient à peine d'être initiée. Des conseillers municipaux de Verberie ont déjà été contactés.

Hélène MORIN, ingénieure chargée du tracé pour GRTgaz, souligne avoir rencontré le Maire de la commune. Elle annonce également qu'elle se prépare à relancer une série de contacts.

Un membre de l'assistance déplore l'absence de l'équipe municipale à cette réunion publique, malgré une invitation à venir débattre.

2. Les impacts sur l'environnement

Didier MALÉ, Président du « ROSO » (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise), regroupement de 85 associations de défense de l'environnement dans l'Oise, souhaite que le maître d'ouvrage ne se contente pas de rencontrer les élus et administrations, mais qu'il tienne compte également du monde associatif. Il s'interroge sur la préservation des biotopes dans le cadre du projet.

Thierry GOBE (GRTgaz) affirme que son entreprise rencontrera directement ou indirectement les associations concernées par ce projet. Les Directions Régionales de l'Environnement délivrent des listes d'associations qu'ils conseillent de rencontrer. Hélène Morin, ingénieure chargée du tracé, est précisément en train de nouer ces contacts. GRTgaz a également mandaté un bureau d'étude pour réaliser des études d'impacts.

Patrick PELLE (GRTgaz), au titre d'administrateur de l'Agence régionale Natureparif, indique que la protection de la biodiversité constitue l'une des préoccupations majeures sur ce type de projets. A cet égard, une étude sur les pratiques de pose de gazoduc et les bandes de servitudes, réalisée par le Musée national d'histoire naturelle, a montré que les méthodes d'entretien afférentes à ces travaux permettaient la réapparition de plantes rares. Dans ce contexte, GRTgaz travaille avec un certain nombre d'associations et entretient des contacts réguliers avec les responsables des Parcs naturels.

Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise pays de France, revient sur les enjeux environnementaux afférents à ce projet. Elle rappelle que la vallée de l'Oise est riche en milieux humides et que les canalisations pourraient avoir un effet drainant. Or des coteaux classés Natura 2000 et les secteurs forestiers doivent être préservés. Toutefois, une gestion adaptée peut contribuer à la richesse écologique d'un secteur. Elle souligne l'importance que revêt la collaboration en amont entre le maître d'ouvrage et les responsables du Parc naturel régional, qui possèdent des données en matière d'écologie et de paysage.

Thierry GOBE (GRTgaz) assure que le maître d'ouvrage tiendra compte de ces éléments. Hélène Morin, ingénieure chargée du tracé, prendra un certain nombre de rendez-vous en ce sens. Il rappelle qu'au cours de l'étude d'impact, GRTgaz est assisté d'un écologue qui réalise un inventaire précis. Un écologue de chantier est également présent au moment des travaux.

David LONG, Président de l'association « Pas de centrale en Basse Automne » estime que les études d'impacts environnementaux commanditées par un maître d'ouvrage prêtent parfois à controverse. Il demande si GRTgaz est prêt à financer une étude environnementale dont le cabinet serait choisi par un regroupement d'associations de défense de l'environnement.

Thierry GOBE (GRTgaz) déclare que le bureau d'étude est déjà choisi et que GRTgaz ne peut recommencer entièrement cette enquête. Toutefois, il se dit prêt à examiner, de manière ponctuelle et locale, cette proposition en vue de compléments d'étude. Il précise que le cabinet, Egis environnement, a été choisi sur la base d'une liste proposée par la Direction régionale de l'environnement.

3. L'étude des risques

Didier MALÉ, Président du ROSO, estime que la zone non constructible autour des installations paraît très réduite au regard des risques d'explosion. Il demande si GRTgaz a conduit des études sur les effets de souffle et si ces études sont disponibles.

Thierry GOBE (GRTgaz) précise que la réglementation impose une largeur de 5 mètres pour la bande de servitude et que GRTgaz l'élargit à 20 mètres. Toutefois, la bande de servitude a vocation à permettre l'intervention des équipes de maintenance sur le gazoduc. En revanche, elle n'est pas liée à un hypothétique risque d'explosion, qui peut avoir lieu seulement si une perforation du conduit est suivie d'une inflammation. Or les machines de travaux publics ne peuvent percer le tube, en raison de son épaisseur. En outre, le dernier accident de ce type en France remonte à 1985. Il précise que les études sur les effets de souffle sont systématiques et accompagnent le dossier d'études d'impacts présenté en enquête publique.

Un membre de l'assistance rappelle que des explosions de gazoduc ont eu lieu en Belgique en 2004 et en Algérie en 2006. Il affirme que les réponses apportées jusqu'ici par le maître d'ouvrage l'inquiètent plus qu'elles ne le rassurent.

Thierry GOBE (GRTgaz) confirme que des accidents se sont produits en Belgique, en Algérie et en Ukraine, mais que la réglementation française est plus stricte, en particulier sur l'épaisseur du gazoduc.

Patrick PELLE (GRTgaz) souligne que GRTgaz est responsable d'un réseau où les épaisseurs de tube peuvent atteindre 15 millimètres. Grâce à une surveillance constante et à des interventions ciblées, ce réseau est sûr.

4. L'opportunité du projet et l'indépendance du maître d'ouvrage

Un membre de l'assistance s'interroge sur les intérêts politiques qui sous-tendent le développement des gazoducs en France. Le nord de la France concentre un nombre important de canalisations et il semble que ces régions soient laissées pour compte.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) répond que les gazoducs dépendent des sites d'importations de gaz aux frontières du territoire et que ces sites ne sont pas choisis par GRTgaz. En outre, GRTgaz privilégiera le parallélisme avec l'ouvrage qui traverse déjà la région. De plus, le nord de la France n'est pas la seule région concernée : en raison d'un arrivage de gaz en provenance d'Afrique, un projet de gazoduc est en cours dans la vallée du Rhône.

Un membre de l'assistance s'interroge sur l'indépendance de GRTgaz. En effet, 9 membres sur 12 du Conseil d'administration sont nommés par GDF Suez.

Patrick PELLE (GRTgaz) explique que l'indépendance de GRTgaz est définie par la loi. GRTgaz est une filiale de GDF Suez et, de ce fait, certains membres du Conseil d'administration sont représentants de la maison mère. Ce Conseil d'administration comporte également des membres indépendants, désignés par le gouvernement, ainsi que des administrateurs salariés. Le Conseil d'administration ne peut démettre le Directeur général et la Commission de régulation de l'énergie définit le budget de GRTgaz.

Un membre de l'assistance émet un doute sur l'indépendance de GRTgaz vis-à-vis de ses clients. Il rappelle que cette entreprise a été mandatée un an auparavant pour vendre le projet de Direct Energie. Il estime que la politique énergétique globale n'a pas été suffisamment posée. De plus, le

doublément du réseau de transport de gaz lui semble inutile. En réalité, un maillage étendu à tout le territoire aurait été préférable.

Patrick PELLE (GRTgaz) rappelle que GRTgaz a l'obligation de satisfaire toute demande de raccordement de la part d'un client. Le gazoduc Arc de Dierrey est lié à une demande accrue à la frontière belge, au projet de terminal méthanier à Dunkerque, ainsi qu'au projet de terminal méthanier entre Le Havre et Etretat, promu par Gaz de Normandie. D'un point de vue géostratégique, ce projet de gazoduc est également une réponse à la crise russe, ce qui n'exclut pas le développement d'un maillage territorial.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) rappelle que le réseau existant bifurque vers le plateau de Langres. Une étude prospective à 10 ans est téléchargeable sur le site Internet de GRTgaz. Le but est de construire un réseau qui fonctionne moins en flux tendus.

Un membre de l'assistance souligne que l'association « Pas de centrale en Basse Automne » a suscité la publication d'un rapport « Horizon » sur la prolifération des projets de centrale de gaz, celle-ci aboutissant à une multiplication du réseau. GRTgaz a-t-il pris connaissance de ce rapport ?

Patrick PELLE (GRTgaz) fait remarquer que le projet Arc de Dierrey n'est en aucun cas lié au raccordement d'une éventuelle centrale à Verberie, qui serait opéré à partir des artères existantes. Il rappelle la nécessité de prévoir de nouveaux points d'entrée de gaz naturel qui permettent de combler les défaillances des éventuels fournisseurs. Le rapport Horizon, dont il a pris connaissance, ne tient pas compte des difficultés rencontrées par GRTgaz pour gérer les pointes de consommation. De même, le stock disponible ne permet pas de faire face à l'ensemble des projets qui se profilent à l'horizon.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) précise qu'un certain nombre d'estimations et projections de consommation ont été réalisées. L'augmentation serait de 10 % à l'échéance d'une dizaine d'années.

Un membre de l'assistance émet des doutes sur l'indépendance du maître d'ouvrage vis-à-vis de ses clients et estime que GRTgaz ne peut pas engager ces investissements sans un minimum de protocoles d'accord.

Patrick PELLE (GRTgaz) répond qu'à ce jour, les seules sommes engagées par GRTgaz sont des dépenses d'études.

Philippe BILLEBAULT, président de l'association « Vivre et agir à Verberie », revient sur la genèse du projet et la nécessité de cette conduite. Il estime que, compte tenu de la faible augmentation de la consommation des entreprises et des ménages, les raisons de cette extension de canalisations sont liées aux centrales de production d'électricité.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) répond que ce projet s'inscrit dans une logique d'architecture globale. Les perspectives de développement du gaz sont effectivement liées à la production d'électricité, mais il s'agit surtout de ne pas créer d'engorgement.

Philippe BILLEBAULT estime qu'un projet de gazoduc a moins d'impacts négatifs sur l'environnement qu'une centrale de production. Toutefois, à long terme, toutes les centrales à charbon seront remplacées par des centrales à gaz.

Patrick LEGRAND (CPDP) rappelle que ces questions de politique énergétique globale pourront être abordées le 24 novembre lors de la réunion publique organisée à Pont-Sainte-Maxence, à laquelle assisteront des membres de la Commission de régulation de l'énergie.

Benoît SAVAGUE, du cabinet « Alter Ego conseils » mandatée dans le cadre de la centrale Direct Energie souhaite marquer la différence entre le projet Arc de Dierrey et le projet de centrale. Ces deux projets concernent une même commune ; le gaz est impliqué dans les deux cas, mais il s'agit bien de deux projets distincts.

Un membre de l'assistance souhaite que GRTgaz affirme publiquement que ces deux projets sont distincts et qu'il n'existe entre eux aucun lien technique, opérationnel et financier.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) affirme qu'il n'existe aucun lien industriel entre ces deux projets. L'objet du projet Arc de Dierrey est une liaison de 300 kilomètres sur laquelle on cherche à prévoir le moins de raccordements possible. La seule connaissance du dossier Direct Energie est un suivi de presse afin de mieux comprendre le territoire.

Un membre de l'assistance rappelle que la présentation réalisée par Direct Energie un an auparavant laissait entendre que cet opérateur entendait compter sur un plus grand nombre de canalisations de gaz.

Pierre-François HUGON (GRTgaz) souligne qu'avant d'envisager d'autres centrales, Direct Energie doit discuter de l'installation de la première. Il réaffirme qu'aucun lien n'existe entre ce projet de centrale et le projet Arc de Dierrey.

5. Les indemnisations

Un membre de l'assistance s'interroge sur les avantages fiscaux d'un tel projet pour les communes. Quelles sont les taxes prévues par la loi ?

Thierry GOBE (GRTgaz) confirme que les communes perçoivent une redevance pour l'occupation du domaine public (RODP), mais ajoute que son montant est modeste. Par ailleurs, lorsque le maître d'ouvrage acquiert des terrains pour l'installation de postes de sectionnement, elles touchent la taxe foncière.

En l'absence de nouvelles interventions du public, Patrick LEGRAND clôt la réunion et précise que des questions complémentaires peuvent être envoyées à la CPDP par courrier postal ou électronique :

www.debatpublic-arcdierrey-gaz.com

CPDP Arc de Dierrey

2 avenue Joffre -10000 TROYES